Annexe 5

Destination des ZAC

- Activités
- Equipement
- Habitat
- Mixte

Etat d'avancement dans la procédure ZAC

- Création
- Projet
- Réalisation

Périmètre de DUP

- Périmètre défini dans l'arrêté prefectoral

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU VAL-D'OISE

GOUSSAINVILLE

Carte des périmètres de déclarations d'utilité publique et des zones d'aménagement concertées DUP - ZAC

Annexe 5

Source: Scan25 Ign, DDT95
Auteur: DDT95/SUAD/PEAD/MIFeP
Le, 21 octobre 2016

N

Plan d aménagement de zone modifié novembre 2011 : Z.A.C. des demoiselles

LEGENDE :

1 UZ, 1UZa, 1UZR : Habitat individuel, 1UZB : Habitat mixte : env. 22 ha

- 1 UZ Habitat individuel
- 1 UZa Habitat individuel dense et petit collectif
- 1 UZb Entée de ville
- Limite de la Z.A.C.

2 UZ : Habitat dominant collectif + Equipements publics : Env. 12 ha

- 2 UZ Habitat mixte (collectif + individuel) : env. 49 000 m²
- 2 UZ Equipements publics : env. 69 000m²
- 2 UZc (env. 5 000 m²) Réservé pour l'accueil d'équipements d'intérêt général et collectif
- Zone de protection rapprochée d'un point de captage d'eau